

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné le règlement **RCA08-08-0002-8** modifiant le règlement numéro RCA08-08-0002 sur le lotissement afin de modifier l'annexe A et d'inclure un nouveau tronçon de rues, modifier le tracé de la rue des Outardes et ajouter un nouveau passage piétonnier dans le plan des voies de circulation, a été adopté le 5 novembre 2024.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Fait à Montréal, le 9 novembre 2024

Benoit Turenne
Secrétaire substitut du conseil d'arrondissement